



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéfices

Question écrite n° 101669

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les excellents résultats des entreprises du CAC 40 et l'usage qui est fait des profits dégagés au titre de l'exercice 2010. Selon un grand quotidien économique national, qui a fait la synthèse des prévisions des analystes financiers, ce sont 40 milliards d'euros de dividendes qui devraient être versés aux actionnaires, au titre de l'exercice 2010 et de 40 milliards à 45 milliards d'euros en 2011. Le pourcentage de la redistribution des bénéfices aux actionnaires devrait atteindre 46 % du montant global des bénéfices des entreprises du CAC 40. L'actionnaire passe donc avant le salarié, puisque plusieurs de ces grands groupes poursuivent leur stratégie de délocalisation et de suppressions de postes sur le territoire national. Si l'on résume ces informations, il apparaît que les grandes entreprises françaises ont renoué avec de forts bénéfices en 2010 et ne semblent pas pour autant faire profiter les salariés de leurs excellents résultats. Il lui demande si cette attitude est conforme avec les ambitions politiques, économiques et sociales du Gouvernement et quelle réponse le Gouvernement apporte aux citoyens et aux élus de l'opposition qui, ensemble, trouvent cette situation scandaleuse.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101669

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2157

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)